

## Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Conseillers Délégués, Annick MARIE, Claudine LEMARDELE, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE.

**Absents excusés :**

Christophe BELZ a donné pouvoir à Philippe FAUVEL,  
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Delphine JIMENEZ-GRENIER  
Elisabeth DUHOUX a donné pouvoir à David LEGOUET,  
Annie POISSON, Sighilde LEGOUPIL.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur Thierry TOTAIN , conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la séance du 19 Janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription de quatre questions diverses :

1. Amortissements 2017 des frais d'études non suivies de réalisation
2. Autorisation de signature d'un bail professionnel dans les locaux de l'ancienne Gendarmerie pour la MAM
3. Déclassement de matériel Informatique scolaire
4. Information sur le courrier de Monsieur Le Préfet de la Manche relatif à sa demande de retrait de la délibération relative au débat sur le PADD.

Monsieur Le Maire demande aux Conseillers de s'inscrire sur le tableau des permanences pour les élections Présidentielles.

Il leur rappelle également qu'ils ne devront pas quitter la salle avant la signature des documents budgétaires.

### **INFORMATIONS :**

#### **STAGE CIRQUE**

Monsieur Le Maire confirme le mail qu'il a transmis à chaque conseiller concernant le stage de cirque cet été. Il a été contacté par Monsieur VALOGNES (cirque Solair) qui lui a appris que le stage de cirque d'été, organisé depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes, dans le cadre de la politique jeunesse avait été annulé, bien que réservé depuis quelques mois.

Renseignements pris, il s'avère que Monsieur GOSSELIN et Madame LESEIGNEUR, pour établir leur budget ont décidé en fin d'année 2016 la suppression de ce stage, sans qu'apparemment personne d'autre ne soit informé.

Monsieur VALOGNES a donc pris contact avec Monsieur Le Maire car il avait réservé les dates et son personnel pour ce stage.

Monsieur Le Maire a donc décidé que ce stage serait maintenu et que la Mairie en serait l'organisatrice. Ce stage fonctionne bien et le coût (5 600€ pour les deux semaines en 2016) est relativement peu élevé pour la prestation. Pour cette année, la Mairie apportera la logistique nécessaire, la promotion et si besoin une subvention limitée. Le cirque SOLAIR prendra les inscriptions en direct ainsi que les encaissements.

Monsieur Le Maire fait d'ailleurs remarquer que le jour où l'information est passée sur le site de la Commune, Monsieur VALOGNES avait déjà eu 5 appels de réservation.

### **ESCALIER DE LA PLAGE**

L'escalier prévu dans le cadre des travaux d'engrèvements de la plage sera posé dans le courant du mois de Juin.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2016**

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les comptes de gestion du Trésorier doivent être approuvés avant les comptes administratifs.

Il précise la totale concordance des comptes et demande au Conseil de bien vouloir les approuver, étant précisé que le détail sera donné lors de la présentation des comptes administratifs.

#### **Commune :**

Dépenses de Fonctionnement	2 985 110.85	
Recettes de Fonctionnement	3 520 626.83	Excédent 535 515.98
Dépenses d'Investissement	952 382.59	
Recettes d'Investissement	860523.05	Déficit : 91 859.54

#### **Résultat : Excédent de 443 656.44€**

#### **Port :**

Dépenses de Fonctionnement	641 988.65	
Recettes de Fonctionnement	696 578.59	Excédent 54 589.94

Dépenses d'Investissement	160 585.61	
Recettes d'Investissement	91 298.93	Déficit : 69 286.68

**Résultat : Déficit : 14 696.74€**

**Service de l'Assainissement :**

Dépenses de Fonctionnement	724 441.40	
Recettes de Fonctionnement	794 440.54	Excédent 69 999.14

Dépenses d'Investissement	483 592.23	
Recettes d'Investissement	274 003.44	Déficit : 209 588.79

**Résultat : Déficit : 139 589.65**

**Service extérieur des Pompes Funèbres :**

Dépenses de Fonctionnement	555.70	
Recettes de Fonctionnement	1 442.05	
<b>Résultat : Excédent de</b>	<b>886.35</b>	

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'ensemble des budgets concernés pour l'année 2016.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 et affectation des résultats.**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2016 pour l'ensemble des budgets qui sont en concordance avec les comptes de gestion du Trésorier.

Sous la Présidence de Monsieur Claude DUPONT, le Conseil Municipal valide les comptes administratifs 2016

**Le compte administratif de la Commune présente les résultats suivants :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'année 2016	2 985 110.85	
Recettes de l'année 2016	3 520 626.83,	soit un excédent de 535 515.98

Excédent reporté N-1	<u>252 154.22</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de	<u>787 670.20</u>

**Section d'Investissement :**

Dépenses de l'année 2016 :	952 382.59	
Recettes de l'année 2016 :	860 523.05,	soit un déficit de <u>91 859.54</u>

Déficit reporté N-1	<u>625 728.63</u>
D'où un déficit global d'investissement de	<u>717 588.17</u>

Au quel il convient d'ajouter les restes à réaliser

Dépenses :	157 406.50
Recettes :	159 562.00

Soit un excédent sur les restes à réaliser de

2 155.50

**Déficit de clôture**

**715 432.67**

**Affectation des résultats :**

**L'excédent global de fonctionnement de 787 670.20 € est ainsi affecté :**

**Article 1068 « Réserves » (Investissement) 715 432.67**

**002 Excédent antérieur reporté (Fonctionnement) 72 237.53**

**Le compte administratif du Service Portuaire présente les résultats suivants :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'année 2016 641 988.65

Recettes de l'année 2016 696 578.59, soit un excédent de **54 589.94**

Excédent reporté N-1 **70 066.10**

D'où un excédent global de fonctionnement de **124 656.04**

**Section d'Investissement :**

Dépenses de l'année 2016 : 160 585.61

Recettes de l'année 2015 : 91 298.93, soit un déficit de 69 286.68

Excédent reporté N-1 85 602.07

D'où un excédent global d'investissement de **16 315.39**

**Affectation des résultats :**

**L'excédent global de fonctionnement de 124 656.04 est conservé en totalité au Compte 002 : Report excédent antérieur.**

**Le compte administratif 2016 du service de l'assainissement présente les résultats suivants :**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'année 2016 724 441.40

Recettes de l'année 2016 794 440.54, soit un excédent de 69 999.14

Excédent reporté N-1 **356 752.89**

D'où un excédent global de fonctionnement de **426 752.03**

**Section d'Investissement :**

Dépenses de l'année 2016 : 483 592.23

Recettes de l'année 2016 :	274 003.44, soit un déficit de	209 588.79
Excédent reporté N-1		<u>389 280.52</u>
D'où un Excédent global d'investissement de		<u>179 691.73</u>
Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser :		
Dépenses	322 799.02	
Recettes	312 343.52	
Besoin de financement des Restes à réaliser		10 455.50
<b>Excédent global d'investissement</b>		<b><u>169 236.23</u></b>

**Affectation des résultats :**

**L'excédent global de fonctionnement de 426 752.03€ est conservé en totalité au compte 002.**

**Le compte administratif 2016 du service extérieur des Pompes Funèbre présente les résultats suivants en seule**

**Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'année 2016	555.70	
Recettes de l'année 2016	1 442.05, soit un excédent de	<u>886.35</u>
Excédent reporté N-1		<u>555.70</u>
D'où un excédent global de fonctionnement de		<b><u>1 442.05</u></b>

**Affectation des résultats :**

**L'excédent global de fonctionnement de 1 442.05€ est conservé en totalité au compte 002**  
Excédent antérieur reporté (Fonctionnement)

**BUDGETS 2017 :**

**Budget 2017 de la Commune :** Monsieur Le Maire rappelle que le détail de ces budgets a été présenté aux Conseillers en Commission des finances le 4 Avril 2017 et que chaque conseiller a reçu un document explicatif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les chapitres des budgets suivants tels que ci-dessous présentés :

**Commune – Section de Fonctionnement :**

<b>DEPENSES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Propositions 2017</b>
011 Charges à caractère général	1 040 590.00
012 Charges de personnel	1 379 217.00
65 - Autres charges de gestion courante	171 000.00
66 Charges financières	108 182.53
67 Charges exceptionnelles	11 800.00
042 Opérations d'ordre entre section	79 756.53
014 - Reversement GIR	286 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 077 046.06</b>
023, Virement à la section d'investissement	616 845.31
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>3 693 891.37</b>
<b>RECETTES Section de Fonctionnement</b>	
<b>Chapitre</b>	
002, Excédent antérieur reporté	72 237.53
013, Aténuation de charges	30 000.00
70 Produits des services	123 400.00
73, Impôts et Taxes	2 150 675.84
74, Dotations et participations	968 573.00
75, Autres produits de gestion courante	201 400.00
76, Produits financiers	5.00
77 produits exceptionnels	117 600.00
042 Opérations d'ordre entre section	30 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 693 891.37</b>

Monsieur Le Maire rappelle que des économies très importantes sont réalisées depuis plusieurs années. Notre DGF est en effet toujours en baisse et les budgets des communes deviennent compliqués à équilibrer.

#### Vote des Taux d'imposition :

#### Vote du Taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017

Monsieur Le Maire rappelle la réforme des collectivités territoriales et la création de l'Agglomération du Cotentin au 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

Il rappelle également les discussions et débats préparatoires à la création de cette agglomération précisant que cette nouvelle entité ne devrait avoir aucun impact sur les contribuables du territoire,

Considérant le souhait de la commune de Barneville-Carteret de se maintenir à cette décision et que les taux communaux 2017 seront donc ajustés en fonction de ceux votés par l'agglomération afin qu'au final le citoyen soit imposé à la même hauteur qu'en année N-1, étant précisé que l'Agglomération versera les attributions de compensation nécessaires au maintien des ressources fiscales de la commune,

Vu, les documents fournis par l'Agglomération du Cotentin et les taux 2016 ci-dessous résumés

**TAUX 2016**

Taxe	Commune	Intercommunalité	Taux commune et Intercommunalité
Taxe habitation	<b>13.24</b>	7.35	20.59
Taxe sur le foncier bâti	<b>16.48</b>	8.26	24.74
Taxe sur le foncier non bâti	<b>18.04</b>	13.78	31.82

Vu, les taux proposés par l'Agglomération,

**PROPOSITION DE TAUX 2017**

Taxe	Commune	Intercommunalité	Taux commune et Intercommunalité
Taxe habitation	<b>8.09</b>	12.50	20.59
Taxe sur le foncier bâti	<b>21.64</b>	3.10	24.74
Taxe sur le foncier non bâti	<b>20.12</b>	10.98	31.10

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les taux proposés.

**Commune – Section d'investissement**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
Chapitre	propositions 2017
001, Solde exécution investissement reporté	717 588.17
13 Subventions d'investissement	
16, Remboursement d'emprunts	382 320.00
20, Immobilisations incorporelles	76 824.00
204, Subventions d'équipement versées	103 653.48
21, Immobilisations corporelles	536 536.00
23 Immobilisations en cours	602 600.00
040 - Opération ordres (travaux en régle)	30 000.00
041- Opérations patrimoniales	21 483.63
Restes à réaliser 2015	
<b>TOTAL</b>	<b>2 471 005.28</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Chapitre	propositions 2017
001 - Excédent antérieur reporté	
021, Virement de la section de fonctionnement	616 845.31
024, Produits des cessions	55 000.00
040, Opérations d'ordre en section	79 756.53
041- Opérations patrimoniales	21 483.63
10, Dotations Fonds divers réserves	836 432.67
13 Subventions d'investissement	368 445.00
16, Emprunt et dettes assimilées	493 042.14
20- Immobilisation incorporelles	
23 - Immobilisation en cours	
<b>TOTAL</b>	<b>2 471 005.28</b>

Monsieur Le Maire rappelle les investissements les plus importants :

Les travaux d'enrochements, le skate park, la MAM, les travaux de voirie...

**BUDGET du PORT :**

**Service Portuaire**

<b>Fonctionnement -Dépenses :</b>	<b>Propositions 2017</b>
002 Résultat exploitation reporté	
011 - Charges à caractère général	399 300.00
012 - Charges de Personnel	241 914.00
042 - Dotations aux amortissements	58 869.35
65 - Autres charges de gestion courante	10 020.00
66- Intérêts des emprunts	12 469.51
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	95 452.18
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>819 025.04</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions 2017</b>
002- Résultat d'exploitation reporté	124 656.04
013 - Atténuation de charges	3 000.00
042- Opérations d'ordre entre sections	18 869.00
70- Vente de produits, prestations	662 000.00
74- Subvention d'exploitation	
75 - Autres produits de gestion courante	500.00
77 - Produits exceptionnels	10 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>819 025.04</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions 2017</b>
001- Solde reporté (déficit)	
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 869.00
041- Opérations patrimoniales	
16 Emprunts et dettes assimilés	85 530.40
20 Immobilisations incorporelles	1 000.00
21 Immobilisations corporelles	110 500.00
23 Immobilisations en cours	
<b>TOTAL</b>	<b>215 899.40</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
001, Excédent antérieur reporté	16 315.39
021 - virement de la section de fonct.	95 452.18
040 - Opérations d'ordre entre sections	58 869.35
041- Opérations patrimoniales	
10 Dotations, fonds divers, réserves	
23 - Immobilisations en cours	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunt en euros	45 262.48
<b>TOTAL</b>	<b>215 899.40</b>



Au sujet des dépenses d'investissement pour le port, Monsieur Le Maire donne les explications suivantes :

Il rappelle que 92 000€ étaient inscrits en 2016 pour la participation du budget portuaire à hauteur de 50% au Conseil Département pour la réfection des travaux du quai d'armement. Cette somme était inscrite en section d'investissement.

Cependant, malgré de nombreuses recherches, il fut impossible de régler cette somme, pourtant budgétisée, en raison de la nomenclature comptable dont dépend le port (M4) qui ne prévoit pas de participations en section d'investissement. Ce qui a été découvert au moment du règlement de la facture.

C'est donc la commune qui a réglé les 92 000€ au Conseil Départemental.

En 2017, il est logique que le budget communal récupère cette somme, mais nous nous trouvons confrontés aux mêmes contraintes de cette comptabilité M4 qui ne prévoit pas de participations ou subventions aux organismes publics en section d'investissement. La section de fonctionnement quant à elle ne peut supporter une telle dépense.

La solution, vue avec la trésorerie et avec Monsieur Le Maire, est d'acheter un matériel pour les services techniques avec une convention de mise à disposition, c'est pourquoi une somme de 90 000€ est inscrite pour l'acquisition d'un matériel technique.

#### **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :**

ASSAINISSEMENT	Propositions
Fonctionnement - Dépenses :	2017
002 Résultat exploitation reporté	
011 - Charges à caractère général	483 250.00
012 - Charges de Personnel	50 000.00
014 Atténuation de produits	50 000.00
042 - Dotations aux amortissements	129 022.00
65 - Autres charges de gestion courante	12 200.00
66- Intérêts des emprunts	0.00
67 - Charges exceptionnelles	4 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	353 271.03
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 081 743.03</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
002- Résultat d'exploitation reporté	426 752.03
042 - Opérations d'ordre entre sections	41 981.00
70 Vente de produits	603 000.00
75 Autres produits de gestion courante	10.00
77 Produits exceptionnels	10 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 081 743.03</b>

<b>ASSAINISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Proposition 2017</b>
001- Solde reporté (déficit)	
040 - Opérations d'ordre entre sections	41 981.00
16 Emprunts et dettes assimilés	18 566.33
20 Immobilisations incorporelles	107 000.00
21 Immobilisations corporelles	53 000.00
23 Immobilisations en cours	753 780.95
<b>TOTAL</b>	<b>974 328.28</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Propositions 2017</b>
001 Solde exécution reporté	179 691.73
021 - virement de la section de fonct.	353 271.03
040 - Opérations d'ordre entre sections	129 022.00
23 - Immobilisations en cours	
13 Subventions d'investissement	312 343.52
10- Fonds divers - réserves	
16 Emprunt en euros (agence de l'eau)	
<b>TOTAL</b>	<b>974 328.28</b>

Le Chapitre 23 correspond aux travaux en cours :

Solde de la tranche du carrefour Boudet (honoraires de Maîtrise d'œuvre)

Solde de la tranche des carrelets Quinetôt

Travaux en cours pour la partie Réhabilitation du réseau au niveau du chemin du fleuve

Travaux envisagés pour la réalisation de l'assainissement sur le secteur de la Plage.

Les dépenses du chapitre 20 sont estimées à la hausse en 2017 en raison des études envisagées pour la fin des travaux de la plage et du secteur du CAP. En effet, les travaux d'assainissement de la corniche seront des travaux complexes et vont nécessiter des levés topographiques conséquents et des études de sol. Compte tenu du transfert envisagé de l'assainissement à l'Agglomération en 2018, il est judicieux d'engager ces études dès 2017, dans l'espoir que tout ce qui sera engagé sera réalisé.

#### **Budget du service extérieur des Pompes Funèbres :**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en seule section de fonctionnement à hauteur de 1 842.05€

#### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Vu, la proposition de la Commission relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les attributions suivantes :

ANIMATIONS	2016	vote 2017
Fête des Pirates	1500	1250
<b>Sous-total</b>	<b>1500</b>	<b>1250</b>
LOISIRS		
Les cadres de Léa	130	130
Club de rellure	450	500
<b>Sous-total</b>	<b>580</b>	<b>630</b>
CULTURE		
Art Bc	1500	1500
Chorale Intermède	400	400
Chorale Vesperis	400	400
Jumelage Allemagne* (500 + 300 pour salle repas)	500	800
Ecole du cirque Sol'Air	1500	1500
Asso Musicale "A voile"		500
Harmoniques	5000	3000
<b>Sous-total</b>	<b>9300</b>	<b>8100</b>
DIVERS		
Association des vétérans en Normandie	0	125
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>125</b>
EDUCATION		
Clos des sources	3200	3500
<b>Sous-total</b>	<b>3200</b>	<b>3500</b>
SOCIAL		
ASP Soins palliatifs	200	200
Croix Rouge	0	100
Banque Alimentaire	500	500
Secours Catholique	500	500
Ligue contre le cancer	100	100
Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques	0	50
Association des aveugles et malvoyants de la Manche	100	100
<b>Sous-total</b>	<b>1400</b>	<b>1550</b>
EXTERIEUR		
SPA Cherbourg	50	50
C.P.I.E. LESSAY	300	300
<b>Sous-total</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
SPORTS		
Aviron	8000	8000
Courir ensemble	3000	3000
La barjo	400	500
Football	3000	3500
Musculation	1000	1500
Horse Ball	2000	2500
Judo	1900	1300
Tennis	500	600
Tennis de table	500	600
Voile	10000	10000
OMSN	10000	10000
Sponsoring Pierrick Ledard	1000	1000
<b>Sous-total</b>	<b>41300</b>	<b>42500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57630</b>	<b>58005</b>

Monsieur Le Maire rappelle qu'une somme de 65 000€ est prévue au Budget, ce qui permet une marge au cas où d'autres demandes justifiées parviendraient au cours de l'année.

### Fonds d'Aide aux Jeunes :

Monsieur Le Maire donne connaissance d'un courrier transmis par le Conseil Départemental pour l'adhésion de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes. Le coût est de 0.23€ par habitant, soit  $0.23 \times 2291 = 526.93€$ .

Ce fonds permet d'accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle, sur deux axes :

- Les aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion,
- Les actions collectives (stages collectif pour obtention du permis de conduire, tickets de restauration...)

### **Bilan 2016**

#### **Aides individuelles :**

849 Demande d'aide ont été enregistrées pour un mont global versé de 158 452.00€ - dont 50 198.00€ pour la mission locale du cotentin.

81 381€ en matière de subsistance, 77 071.00€ pour l'insertion (dont 45 141.00€)

#### **Actions collectives :**

125 562.50 € ont été versés sur le département et 360 jeunes ont participé à ces actions et 1 623 jeunes ont fait appel aux comités locaux pour la recherche de logements.

Toutes explications entendues, considérant le bien-fondé de ce fonds, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à verser la participation demandée.

### **AUTORISATION DE DEFENSE DE LA COMMUNE – AFFAIRE DROUET JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHERBOUR.**

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire à missionner Maître SAVEREUX pour défendre la commune devant le JEX de Cherbourg.

Les consorts DROUET ont en effet saisi le Juge d'exécution de Cherbourg aux fins de condamner la commune à leur verser des indemnités en raison du non enlèvement des sédiments extraits du dragage du bassin de plaisance sur leur terrain.

Les sommes demandées sont très importantes.

Maître SAVEREUX doit donc être expressément désigné pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Accord à l'unanimité.

### **AMORTISSEMENTS – INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES**

Monsieur Le Maire rappelle que les frais d'études imputés sur la section d'investissement (compte 2031), quand ils ne sont pas suivis de réalisation de travaux, peuvent être réintégrés en section de fonctionnement ou bien être amortis.

Pour l'année 2017, une somme de 51 176.18€ concerne les frais d'études des années antérieures non suivies de travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à leur amortissement sur la seule année 2017, afin de solder ces comptes.

### **Bail professionnel – Ancienne Gendarmerie - pour la MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 8 Mars 2017 par laquelle le Conseil Municipal émettait un avis favorable à l'aménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie pour l'installation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Les démarches administratives sont en cours et il est nécessaire, pour la suite du projet de signer un bail professionnel avec l'Association pour l'occupation des locaux qui ne devra pas

être inférieure à dix ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et après quelques discussions, valide un loyer mensuel fixé à 300€.

#### **DECLASSEMENT DE MATERIEL SCOLAIRE :**

La Directrice de l'école a transmis une liste de matériel obsolète qu'il convient de retirer des locaux scolaires. Ce matériel doit être déclassé afin de sortir de l'inventaire communal avant de pouvoir être déposé en déchetterie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le déclassement du matériel suivant :

10 Ecrans : 7 Liteon – 1 Daewo – 2 NEC

8 Claviers Microsolft

3 souris Microsolft

8 Unités centrales : 7 Partenio – 1 NEC

1 Imprimante EPSON

#### **INFORMATION : COURRIER PREFET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE AU DEBAT SUR LE PADD.**

Le Préfet de la Manche a transmis un courrier le 15 Mars dernier relatif à la délibération du Conseil Municipal du 09 Mars 2017 sur le débat du PADD. Il demande le retrait de cette délibération au motif la commune n'est plus compétente pour arrêter le PADD, et que c'est à la Communauté d'Agglomération du Cotentin de le faire.

*Il mentionne l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme qui précise que : l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L.153-8 peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution du plan local d'urbanisme ou d'un document en tentant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Lorsque la procédure a été engagée par une commune, l'accord de celle-ci est requis. L'EPCI se substitue de plein droit à la commune ou à l'ancien EPCI dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence. »*

Ce qui signifierait que la commune doit demander à l'Agglomération du Cotentin d'arrêter le PADD et qu'ensuite l'Agglomération demandera l'accord à la Commune.

La délibération en cause relate les termes suivants :

#### **« Le Conseil Municipal**

**DECIDE D'APPROUVER** les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable tel que présenté,

**DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur Le Maire pour la suite à donner à cette décision et notamment sa transmission à la Communauté d'Agglomération qui sera désormais compétente en matière de Plans Locaux d'Urbanisme, et **SOUHAITE** à cet effet connaître les modalités d'association de la Commune à la poursuite de ce travail de révision du PLU.

**PRECISE** que ce projet, une fois approuvé, sera mis en ligne sur le site internet de la commune et qu'un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal. »

Il est clair, au vu de ces termes que le Conseil Municipal n'a pas « arrêté » le PADD, mais, après débat, l'a approuvé, et il est bien mentionné que cet avis sera transmis à la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour suite à donner...

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de maintenir la délibération sur le débat du PADD et de préciser les termes ci-dessus à Monsieur le Préfet de la Manche étant entendu que le Conseil Municipal avait bien acté le fait que c'est la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui est désormais compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Il considère en effet que les municipalités ont travaillé et ont suivi ce PADD et qu'il est logique que le Conseil Municipal débattenne sur les grandes lignes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Le Maire.

La séance est levée à 22h40.

Vu, le Maire,

Pierre GEHANNE,

